

## Hydro Hawkesbury Inc. a présenté une demande pour modifier ses tarifs de distribution d'électricité.

Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Hydro Hawkesbury Inc. serait modifiée de la manière suivante comme suit à compter du 1er janvier 2025:

<b>Client résidentiel (750 kWh)</b>	<b>2,46 \$ par mois</b>
<b>Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)</b>	<b>5,93 \$ par mois</b>

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

### À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

La CEO a lancé un processus pilote visant à réduire le fardeau réglementaire associé au dépôt et à l'examen des principales demandes de tarifs pour les services publics de très petite taille (c.-à-d. les distributeurs d'électricité comptant moins de 5 000 clients<sup>1</sup>). Le demandeur a sollicité que sa demande soit assujettie au processus pilote, ce qui permettrait une réunion d'une journée avant la découverte au cours de laquelle Hydro Hawkesbury Inc., le personnel de la CEO et les intervenants approuvés discuteraient de la demande et de la possibilité de sauter la découverte et de passer directement à une conférence de règlement. La CEO prévoit de procéder avec le processus pilote. Si vous pensez que la demande ne devrait pas être assujettie au processus pilote, vous pouvez nous écrire pour nous expliquer pourquoi.

### DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0031** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

### DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **16 septembre 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

<sup>1</sup> CEO Re : Rapport du Groupe de travail sur les services publics de très petite taille à la CEO

### EN SAVOIR PLUS

#### Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 [oeb.ca/fr/participez](http://oeb.ca/fr/participez)

#### Hydro Hawkesbury Inc.

☎ 613 632-6689

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h

🌐 [hydrohawkesbury.ca](http://hydrohawkesbury.ca)

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.



Commission  
de l'énergie  
de l'Ontario